

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE
ET LE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN À MOYEN TERME
ET DU BUDGET-PROGRAMME SUR LA PREMIÈRE PARTIE
DE SA TRENTE-DEUXIÈME SESSION

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 21 au 23 septembre 1998



NATIONS UNIES

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/45/11
TD/B/WP/111
2 novembre 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN À MOYEN TERME
ET DU BUDGET-PROGRAMME SUR LA PREMIÈRE PARTIE
DE SA TRENTE-DEUXIÈME SESSION

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 21 au 23 septembre 1998

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>		<u>Paragraphes</u>
	Introduction	i)
I.	Conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail à la première partie de sa trente-deuxième session	1 - 11
II.	Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement	12 - 34
III.	Questions d'organisation	35 - 43
<u>Annexe</u>	Participation	

INTRODUCTION

i) La trente-deuxième session du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 21 au 23 septembre 1998. À cette occasion, le Groupe de travail a tenu deux séances plénières - ses 127ème et 128ème séances. Toutes les autres séances, informelles, ont eu lieu en privé.

Chapitre I

CONCLUSIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL À LA PREMIÈRE PARTIE DE SA TRENTE-DEUXIÈME SESSION

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

1. Après avoir examiné les activités de coopération technique de la CNUCED décrites dans le rapport du Secrétaire général de la CNUCED (TD/B/45/6-TD/B/WP/109 et Add.1 et 2), le Groupe de travail a souligné l'importance que continuaient de revêtir ces activités.
2. Il a examiné un certain nombre de questions concernant le programme de coopération dans son ensemble - y compris les tendances récentes et les perspectives futures de la mobilisation de ressources, de la répartition des activités entre les pays, les régions et les programmes, de la coopération entre la CNUCED et d'autres organisations en matière d'activités opérationnelles - et diverses propositions relatives au recouvrement partiel des coûts dans le cas de certains programmes de coopération technique de la CNUCED en vue d'en assurer l'autonomie financière.
3. Le Groupe de travail a réalisé un examen programme par programme des activités entreprises en 1997 et a eu des échanges de vues avec les fonctionnaires du secrétariat responsables de différents programmes. Un représentant de l'OMC a participé aux discussions et a présenté une mise à jour des activités de l'OMC engagées à la suite à la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA tenue en octobre 1997.
4. Le Groupe de travail a noté avec satisfaction que les dépenses de coopération technique en faveur de l'Afrique et des PMA avaient augmenté, en espérant que cette tendance se poursuivrait.
5. Il a noté avec préoccupation que la part relative et le niveau absolu des dépenses de coopération technique dans la région latino-américaine et caraïbe avaient sensiblement diminué ces dernières années, et que cette tendance risquait de se maintenir en 1998. À cet égard, le Groupe de travail a rappelé et réaffirmé l'importance accordée, au paragraphe 95 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement" aux besoins particuliers de certains pays en développement dont l'économie était structurellement faible et vulnérable.
6. Il a noté avec préoccupation que les dépenses de coopération technique en Europe avaient diminué de 30 % en 1997.
7. Il a également noté avec préoccupation que, bien qu'elle ait augmenté en 1997, la part de la région asiatique restait à un niveau relativement faible eu égard aux besoins de la région.
8. Le Groupe de travail a longuement examiné les propositions relatives à un recouvrement partiel des coûts présentées par le secrétariat à la demande du Conseil du commerce et du développement dans sa décision 444 (XLIV).

9. Il y a eu accord général sur les points suivants :

a) Les programmes considérés (SIAM, SYDONIA, SYGADE) donnaient d'excellents résultats et contribuaient au renforcement des capacités institutionnelles, des systèmes de gestion et de l'efficacité des administrations publiques des pays dans lesquels ils étaient appliqués;

b) Il était essentiel d'en assurer l'autonomie financière; en particulier, des ressources adéquates devaient être trouvées pour assurer l'amélioration continue des logiciels ainsi que la maintenance des systèmes installés, y compris au moyen d'un service d'assistance téléphonique permanente;

c) La viabilité financière globale des trois programmes et le financement des fonctions centrales d'appui devraient dépendre : 1) de sources de financement provenant du budget-programme; 2) de fonds pour le financement de projets concernant l'installation des logiciels et les conseils et la formation correspondants; 3) de l'affectation d'une partie des dépenses d'appui engagées dans l'exécution des projets; et 4) d'un soutien continu de la part des donateurs. Il a été noté à cet égard le rôle que pourrait jouer un mécanisme de recouvrement partiel des coûts.

10. Différentes vues ont été exprimées concernant les modalités d'un recouvrement partiel des coûts dans le cas des programmes SIAM, SYDONIA et SYGADE; le Groupe de travail a décidé qu'il était nécessaire de poursuivre les consultations.

11. À la suite de son examen, le Groupe de travail recommande de soumettre le projet de décision ci-après au Conseil du commerce et du développement pour examen au titre du point 7 de l'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session.

"Projet de décision

Le Conseil du commerce et du développement,

1. Prend note avec satisfaction du rapport sur les activités de coopération technique de la CNUCED et leur financement, ainsi que des renseignements statistiques complémentaires présentés par le secrétariat (TD/B/45/6-TD/B/WP/109 et Add.1 et 2);

2. Note avec satisfaction la hausse continue des dépenses de coopération technique de la CNUCED en 1997;

3. Remercie les donateurs bilatéraux et multilatéraux de leurs contributions aux programmes de coopération technique de la CNUCED, et leur demande de poursuivre dans ce sens conformément à la stratégie et au plan de coopération technique de la CNUCED;

4. Note avec satisfaction que la part des dépenses de coopération technique financée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a augmenté en 1997, et encourage le secrétariat à poursuivre ses efforts pour approfondir sa coopération avec le PNUD;

5. Note avec satisfaction que le niveau et la part des dépenses de coopération technique en faveur des PMA ont augmenté, se félicite des progrès obtenus concernant le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA, exprime sa satisfaction des contributions versées par les donateurs traditionnels et des pays en développement à ce fonds, et sollicite de nouvelles contributions;

6. Prie le secrétariat, en consultation avec les États membres, de redoubler d'efforts pour obtenir une meilleure répartition relative des activités de coopération technique entre les diverses régions, en tenant compte de leurs besoins respectifs;

7. Note avec satisfaction les progrès de la coopération entre la CNUCED et d'autres organisations, notamment avec la signature de mémorandums d'accord, et prie le secrétariat de poursuivre ses efforts pour intensifier cette coopération, en particulier avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et l'Union internationale des télécommunications (UIT);

8. Encourage le secrétariat à continuer d'approfondir sa coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Centre du commerce international (CCI) en vue, notamment, d'une meilleure coordination de la coopération technique, en particulier pour la mise en oeuvre du Cadre intégré d'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés et du Programme intégré d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains;

9. Prie instamment le secrétariat, dans l'exécution des activités de coopération technique, d'utiliser le plus possible les capacités des pays en développement, s'agissant notamment des compétences locales et régionales;

10. Prie le secrétariat de finaliser le manuel sur la coopération technique de la CNUCED et d'en assurer la diffusion auprès des États membres dans toutes les langues officielles de l'ONU, ainsi que sur le réseau Internet, aussitôt que possible;

11. Décide qu'à sa prochaine session en 1999 consacrée à la coopération technique, le Groupe de travail sera saisi d'une évaluation approfondie du programme sur le droit et la politique de la concurrence;

12. Prie le secrétariat d'établir le plan triennal renouvelable de coopération technique sous une forme simplifiée pour la période 1999-2001, en vue de son examen par le Groupe de travail à la deuxième partie de sa trente-deuxième session en décembre 1998, puis par le Conseil du commerce et du développement en 1999;

13. Note que, au cours de la première partie de sa trente-deuxième session, le Groupe de travail a demandé à son président de tenir des consultations supplémentaires avec les États membres intéressés sur les modalités d'un recouvrement partiel des coûts dans le cas des programmes SYDONIA, SYGADE et SIAM, d'après les propositions présentées dans le rapport du secrétariat (TD/B/45/6, chap. III), en tenant compte des observations et des suggestions du Groupe de travail, et de lui faire rapport à la reprise de sa trente-deuxième session en décembre 1998, afin qu'une décision puisse être prise rapidement."

Chapitre II

**EXAMEN DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED
ET DE LEUR FINANCEMENT**

(Point 3 de l'ordre du jour)

12. Pour l'examen de ce point à la première partie de sa session, le Groupe de travail était saisi de la documentation suivante :

"Examen des activités de coopération technique de la CNUCED : rapport du Secrétaire général de la CNUCED" (TD/B/45/6-TD/B/WP/109)

"Review of activities undertaken in 1997"
(TD/B/45/6/Add.1-TD/B/WP/109/Add.1)

"Statistical tables" (TD/B/45/6/Add.2-TD/B/WP/109/Add.2)

13. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a remercié de leur généreux soutien les contributeurs aux fonds d'affectation spéciale, qui avaient permis une progression en 1997 de 4 % des dépenses de coopération technique de la CNUCED. Il a évoqué les principales activités entreprises par le secrétariat, ainsi que les efforts déployés pour renforcer les relations avec d'autres organisations dans le domaine de la coopération technique liée au commerce. Il a en particulier attiré l'attention sur les propositions du secrétariat - faites à la demande du Conseil - concernant un recouvrement partiel des coûts pour certains programmes, à savoir les programmes SYDONIA, SYGADE et SIAM. Des progrès étaient en cours concernant un certain nombre d'activités et de points demandés par le Conseil, dont le manuel sur la coopération technique de la CNUCED, qui serait très prochainement achevé. Enfin, l'évaluation du programme relatif aux pôles commerciaux était en cours et serait présentée au Groupe de travail à la deuxième partie de sa session en décembre.

14. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Uruguay) a souligné l'importance que son groupe attachait à la question de la coopération technique et s'est déclaré satisfait de la croissance des activités de coopération technique en 1997. Le secrétariat devait poursuivre ses efforts pour assurer une croissance soutenue de ces activités. Il s'est également déclaré satisfait des étroites relations de coopération instaurées entre la CNUCED, le CCI et l'OMC dans le domaine de la coopération technique.

15. Le porte-parole a noté avec préoccupation la diminution sensible des dépenses dans la région latino-américaine et caraïbe, qui n'avaient été que de 1 407 millions de dollars É.-U. en 1997, soit le plus faible pourcentage de ces quatre dernières années. Cette région recevait moins de coopération technique que toute autre.

16. La session du Groupe de travail était une bonne occasion d'analyser les propositions relatives à l'amortissement des coûts. Les trois programmes sélectionnés présentaient un intérêt particulier pour la région, et le Groupe latino-américain et caraïbe s'inquiétait de ce que les efforts visant à assurer l'autonomie financière de ces programmes puissent empêcher un certain nombre de pays d'en bénéficier. Un meilleur accès aux programmes de

coopération technique devait être garanti au moyen d'autres solutions que le seul recouvrement des coûts, ou en envisageant la possibilité d'exempter certains pays de la région du paiement des frais initiaux et des redevances d'utilisateur. À cet égard, le paragraphe 25 du texte adopté lors de l'examen à mi-parcours (TD/B/EX(18)/3) faisait expressément mention d'un traitement spécial et différencié en faveur des PMA et des pays à faible revenu.

17. Le porte-parole du Groupe africain (Kenya) a noté avec satisfaction que l'Afrique et les PMA bénéficiaient d'une attention particulière au titre des activités de coopération technique de la CNUCED, et aussi que la part des dépenses financées par le PNUD avait cessé de diminuer en 1997. Parallèlement, le net accroissement des dépenses financées par des fonds d'affectation spéciale entre 1990 et 1997 soulevait un certain nombre de questions : est-ce que cela se traduisait par des activités plus ciblées ? Est-ce que le secrétariat consacrait davantage de temps à rechercher des contributions ? Est-ce que les propositions de recouvrement partiel des coûts avaient un rapport avec ce recours aux fonds d'affectation spéciale ?

18. Le porte-parole a constaté avec satisfaction le resserrement de la coopération entre la CNUCED et d'autres organisations. Concernant le recouvrement partiel des coûts, le Groupe africain souhaitait savoir s'il existait un précédent dans d'autres organisations multilatérales. Une plus grande attention devait être accordée à l'utilisation des compétences locales, à l'affectation de davantage de ressources sur le terrain et à des méthodes nouvelles de mobilisation des ressources, telles que les tables rondes du PNUD. Enfin, le Groupe africain constatait avec plaisir que l'on continuait d'accorder toute l'attention voulue à l'assistance technique à l'Autorité palestinienne.

19. Le représentant du Maroc a estimé qu'il fallait améliorer encore la cohérence des programmes de coopération technique de la CNUCED. Il s'est félicité de la place plus importante faite aux activités menées au niveau national, mais a demandé des précisions sur l'origine des experts, en particulier sur leur répartition entre les différents groupes de pays. À propos de la mobilisation de ressources, il fallait adopter une approche plus novatrice, notamment en organisant des tables rondes. Enfin, la délégation marocaine soutenait les activités de la CNUCED en faveur de la Palestine ainsi que ses efforts concernant les pôles commerciaux, le SYGADE et les systèmes SYDONIA et TRAINFORTRADE.

20. Le représentant de la Chine a déclaré que la coopération technique était un élément important des activités de la CNUCED et il s'est félicité du nombre et de la diversité des projets exécutés, qui étaient très profitables aux pays en développement, en particulier aux PMA. Il a estimé qu'il fallait redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources pour le financement de la coopération technique et il a demandé instamment aux donateurs de réagir favorablement. À propos du recouvrement partiel des coûts, il partageait l'opinion du Groupe africain, notamment quant à la nécessité de tenir compte des différents niveaux de développement des pays.

21. Le représentant de l'Éthiopie a dit que la coopération technique était l'une des principales tâches de la CNUCED. Il était encourageant de voir que les dépenses dans ce domaine avaient augmenté et que la part des PMA était de 40 %. Concernant le recouvrement des coûts, il fallait tenir compte de la

situation particulière des pays les moins avancés, qui de fait ne pourraient pas participer à un tel mécanisme. Enfin, le représentant a exhorté les donateurs à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés.

22. Le représentant de la **Fédération de Russie** s'est félicité de l'augmentation des dépenses de coopération technique de la CNUCED, en espérant que l'accroissement du financement du PNUD serait maintenu à l'avenir. Il s'est félicité aussi de la coopération de la CNUCED avec d'autres organisations internationales, mais il était préoccupé par le recul de la part de l'Amérique latine et des pays en transition dans les dépenses de coopération technique. Tout en reconnaissant pleinement l'importance de la coopération technique pour les PMA, il a demandé à la CNUCED de faire tout son possible pour maintenir la part des autres groupes. D'une manière générale, la répartition des activités devait être plus équilibrée.

23. Le représentant du **Pakistan** a dit que l'amélioration de la coopération interorganisations était un fait très encourageant, mais qu'il serait utile d'avoir des renseignements plus détaillés sur le Mémoire d'accord signé récemment par la CNUCED et le PNUD. Il a souligné que la CNUCED devait coopérer plus étroitement avec l'OMPI et l'UIT. Les fonds alloués aux activités de coopération technique dans le budget ordinaire étaient en baisse et il fallait trouver les moyens d'inverser cette tendance. À propos du Sommet de Lyon, les questions soulevées par le recours éventuel à des fonds privés pour la coopération technique devaient être examinées. Il a dit enfin qu'il soutenait les activités de la CNUCED en faveur de la Palestine.

24. Le représentant du **Paraguay** s'est dit préoccupé par le recul de la part de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes dans les activités de coopération technique de la CNUCED. Cela semblait paradoxal, car la région était très diverse et comprenait un certain nombre de pays en développement sans littoral ou insulaires, des pays dont l'économie était structurellement fragile et un pays moins avancé. La participation de la région aux activités de la CNUCED risquait de diminuer, d'où la nécessité d'une politique soutenue d'aide à tous les pays qui en avaient besoin.

25. La représentante de la **Bolivie** s'est déclarée préoccupée par la diminution de la part des activités dans sa région, en valeur absolue et en valeur relative. Il fallait tenir compte des différences entre les pays en développement; certains pays de sa région étaient confrontés à des difficultés particulières dues à la faiblesse structurelle de leur économie ou à leur enclavement.

26. Le représentant de **Cuba** s'est félicité de la progression des activités de coopération technique de la CNUCED en 1997. Cette coopération prenait de plus en plus d'importance en raison de la complexité croissante du système commercial international et de l'apparition de nouveaux thèmes. Toutefois, les dépenses consacrées à sa région continuaient de diminuer et il fallait inverser cette tendance. Le recouvrement partiel des coûts qui avait été proposé ne profiterait pas aux pays en développement et il fallait continuer de réfléchir à cette proposition.

27. La représentante de la Tunisie a suggéré d'inclure dans les prochains rapports du secrétariat une liste de sigles. Elle a signalé que le document TD/B/45/6 indiquait à tort qu'une assistance avait été fournie à son pays en vue de son adhésion à l'OMC. En fait, la Tunisie était membre du GATT/OMC depuis huit ans déjà.

28. La représentante d'El Salvador a dit que la coopération technique était extrêmement importante pour son pays et que le recul des activités de coopération de la CNUCED créait des difficultés. La proposition concernant le recouvrement des coûts visait des programmes qui présentaient un intérêt particulier pour son pays, mais celui-ci aurait du mal à participer au financement, comme cela avait été proposé. Les petits pays et les pays à faible revenu devaient bénéficier d'une coopération technique à titre gratuit.

29. Le représentant du Guatemala s'est félicité de la coopération de la CNUCED avec d'autres organisations. Les activités de coopération technique en Amérique centrale étaient très utiles, mais la proposition concernant le recouvrement partiel des coûts était un sujet de préoccupation. La raison d'être de cette proposition n'était pas claire et il fallait reconsidérer la question.

30. Le représentant du Japon a estimé que les rapports du secrétariat devraient donner davantage de renseignements sur l'impact des projets et devraient rendre compte de l'opinion des bénéficiaires. Les résultats de l'examen à mi-parcours faisaient état d'indicateurs quantifiables; il serait intéressant de savoir où en était l'élaboration de ces indicateurs.

Discussions informelles

31. Le Groupe de travail a poursuivi ses travaux en séances informelles privées.

Décision du Groupe de travail

32. À sa 128ème séance (séance de clôture), le 23 septembre 1998, le Groupe de travail a adopté des conclusions concertées sur le point 3 de l'ordre du jour. (Pour le texte des conclusions concertées, voir le chapitre I.)

33. Le Président a dit, à propos du paragraphe 13 du projet de décision figurant dans les conclusions concertées, qu'il était entendu que le secrétariat établirait des propositions révisées tenant pleinement compte de toutes les préoccupations et suggestions exprimées par des membres et des observateurs au Groupe de travail.

34. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a dit que les discussions au Groupe de travail avaient permis de mieux comprendre les problèmes que pouvait susciter le recouvrement des coûts. Le secrétariat établirait de surcroît une liste des observations et des suggestions présentées au cours des discussions, en en indiquant les diverses implications, afin de faciliter les consultations du Président.

Chapitre III

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

35. La trente-deuxième session du Groupe de travail a été ouverte le 21 septembre 1998 par M. Philippe Merlin (France), Vice-Président/Rapporteur du Groupe de travail à sa trente et unième session.

B. Élection du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

36. À sa 127ème séance plénière (séance d'ouverture), le 21 septembre 1998, le Groupe de travail a élu M. Lahcen Aboutahir (Maroc) président et Mme Ana Lucy Gentil Cabral Petersen (Brésil) vice-présidente/rapporteur.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

37. Également à sa 127ème séance plénière, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa trente-deuxième session (TD/B/WP/108). L'ordre du jour se lisait donc comme suit :

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement
4. Évaluation de programmes de coopération technique : étude approfondie du programme relatif aux pôles commerciaux
5. Ordre du jour provisoire de la trente-troisième session du Groupe de travail
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

38. En adoptant son ordre du jour, le Groupe de travail a décidé d'examiner le point 4 à la reprise de sa trente-deuxième session en décembre 1998.

**D. Ordre du jour provisoire de la trente-troisième session
du Groupe de travail**

(Point 5 de l'ordre du jour)

39. Le Groupe de travail a décidé d'examiner la question de l'ordre du jour provisoire de sa trente-troisième session à la reprise de sa trente-deuxième session, en décembre 1998.

40. Le représentant de la **France** a dit que la question de l'évaluation du programme SYGADE, qui figurait à l'ordre du jour de la trentième session du Groupe de travail, n'avait toujours pas été abordée, et il a demandé quand le Groupe serait effectivement saisi de cette question.

41. Le **représentant du secrétariat de la CNUCED** a dit que le rapport sur l'évaluation du SYGADE n'avait pu être achevé à temps pour la trentième session du Groupe de travail en décembre 1997, mais qu'une note explicative avait été envoyée aux États membres le 21 avril 1998 et qu'une réunion informelle de donateurs avait eu lieu en juillet 1998. Des exemplaires du rapport d'évaluation pouvaient être obtenus auprès du secrétariat, sur demande.

42. Le représentant de la **France** a dit qu'organiser une réunion informelle à laquelle n'étaient invités que quelques pays n'était pas une bonne façon de travailler.

**E. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil
du commerce et du développement**

(Point 7 de l'ordre du jour)

43. À sa 128ème séance plénière (séance de clôture), le 23 septembre 1998, le Groupe de travail a adopté son projet de rapport (TD/B/WP/L.83) et a autorisé le Rapporteur à le compléter en y incorporant le compte rendu des travaux de la séance plénière de clôture.

Annexe

PARTICIPATION *

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session :

Brésil	Kenya
Chine	Maroc
États-Unis d'Amérique	Mexique
Éthiopie	Norvège
Fédération de Russie	Pakistan
France	Slovaquie
Indonésie	Suède
Japon	Uruguay

2. Les États membres de la CNUCED ci-après, non membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session en qualité d'observateur :

Allemagne	Maurice
Autriche	Nicaragua
Burundi	Ouganda
Chili	Paraguay
Costa Rica	Portugal
Cuba	République démocratique du Congo
Égypte	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
El Salvador	Sénégal
Espagne	Suisse
Guatemala	Thaïlande
Haïti	Tunisie
Honduras	Turquie
Inde	Venezuela
Iran (République islamique d')	Zambie
Liban	
Madagascar	

3. Un organisme intergouvernemental était représenté à la session :
l'Organisation de l'unité africaine.

4. Une organisation internationale était représentée à la session :
l'Organisation mondiale du commerce.

* La liste des participants porte la cote TD/B/WP/INF.39.